

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat Mixte du
Bassin Versant
Aveyron Amont

2020



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

- 1.1/ Contexte *p2*
- 1.2/ Les compétences et l'organisation *p3*
- 1.3/ Bilan financier *p5*

2/ Les principales actions

- 2.1/ La première année d'action du contrat de rivière Aveyron amont *p6*
- 2.2/ Les dynamiques de bassin versant *p6*
- 2.3/ La gestion des milieux aquatiques *p8*
- 2.4/ La prévention des inondations *p10*
- 2.5/ La sensibilisation *p11*
- 2.6/ Les missions transversales *p12*



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

1.1/ Contexte

Les chiffres clés du bassin versant Aveyron amont

Il concerne l'Aveyron, de sa source à la confluence avec le Viaur, et tous ses affluents.



1 560 km², + 2 000 km de cours d'eau, 104 000 habitants
1 région, 3 départements, 14 communautés de communes ou d'agglo, 83 communes

Les principales étapes de la structuration à l'échelle du bassin versant

Le syndicat est issu de la volonté des 3 anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques (le SIAH HVA, Rodez Agglomération, et le SIAV2A) de travailler ensemble à l'échelle du bassin versant.

Cette organisation traduit la nécessité d'assurer une **gestion solidaire, tant amont/aval qu'urbain/rural**, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Après 4 années de préfiguration au sein de l'association APCRAA le SMBV2A a été créé au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, après discussions avec les EPCI-FP, le syndicat prend en charge la **compétence GEMAPI**. En 2020 toutes les EPCI-FP du bassin versant adhèrent au SMBV2A.

En 2021 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont réunit les critères pour **obtenir la labélisation EPAGE**.

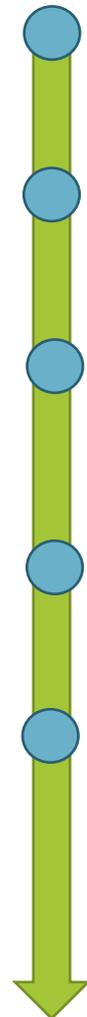
2009 : étude d'opportunité

2012 : création de l'association de préfiguration APCRAA

2017 : création du SMBV2A, dissolution du SIAH HVA et du SIAV2A

2018 : intégration de la compétence GEMAPI

2020 : adhésion de toutes les EPCI-FP du bassin versant au SMBV2A (Arrêté 12-2020-03-03-001)



1.2/ Les compétences et l'organisation

Un syndicat mixte pour exercer la compétence GEMAPI

Le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents, les EPCI-FP (communautés de communes et d'agglomération) du bassin versant Aveyron amont, les **compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI**.

GEMAPI

C. envir., art. L. 211-7, I

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides

Il a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.

À ce titre il accompagne techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers.

Le SMBV2A intervient sur de nombreuses thématiques du stade animation, études à travaux :

- la mise en place de politiques publiques de l'eau dont le contrat de rivière,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...)
- la prévention des inondations,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- la sensibilisation du public et la valorisation des richesses naturelles liés aux milieux aquatiques.

Les élus

Les 14 communautés de communes ou d'agglomération ont des représentants qui siègent au conseil syndical. Leur nombre par collectivité est fonction de la population estimée dans le bassin versant. Ces élus titulaires et leurs suppléants ont un pouvoir délibératif.



De plus, à l'échelle de chaque commune, ou commune délégué (pour les communes nouvelles), **un élu référent est désigné**. Cet élu a un rôle consultatif, en étant par exemple associé à l'élaboration et à la déclinaison des programmes d'actions.

Une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, est assurée pour chaque sous bassin.

Suite aux élections municipales d'avril et juin 2020 le conseil syndical a été renouvelé à plus des 2/3. Cette nouvelle équipe a pris les commandes du syndicat le 27 août 2020 pour un mandat de 6 ans.



En 2020, siègent au SMBV2A :

- Michel Artus, Président et représentant la basse vallée (A)
- Patrick Gayrard, 1^{er} Vice-Président et représentant de la Vallée Médiane (G)
- Sébastien Cros, 2^{ème} Vice-Président et représentant de la Haute Vallée (C)

L'équipe technique

L'équipe technique d'environ 8 ETP est présente sur 2 sites : Rodez et Rignac.

Rodez Agglomération dans le cadre du transfert des compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI met à disposition 1 technicien rivière et 3 agents rivières.



Président : 8 Artus Michel

Directrice et Animatrice du contrat de rivière : 9 Marion Sudres,

Directeur Adjoint et Animateur espace rural et inondation : 5 Vincent Lavergne

Techniciens rivières : 3 Paulin Senè Lacombe, 11 Vincent Miquel, 7 Chloé Fournel

Agents rivières : 2 Grégoire Frayssinhes, 4 David Edmond, 6 Adrien Perard,

Secrétaire : 10 Paola Linières

En 2020, en lien avec le départ en congé maternité de 2 employées, la mise en congé parental de l'une d'elle et leur reprise à 80%, le SMBV2A a recruté temporairement 1 animatrice (1 Claire Picot), et augmenté les heures d'1 technicien (3 Paulin Senè Lacombe).

Anaïs Taurines a rejoint l'équipe du SMBV2A pendant 2 mois, entre septembre et novembre, en vue d'accompagner les communes volontaires dans la révision de leur Plan Communal de Sauvegarde et l'élaboration de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Son sérieux a permis de mener à bien l'action INON-2 du contrat de rivière Aveyron amont.

Le départ de 2 agents en congé maternité et la crise sanitaire COVID-19 n'ont pas permis de créer des conditions favorables à l'accueil de stagiaire en 2020.

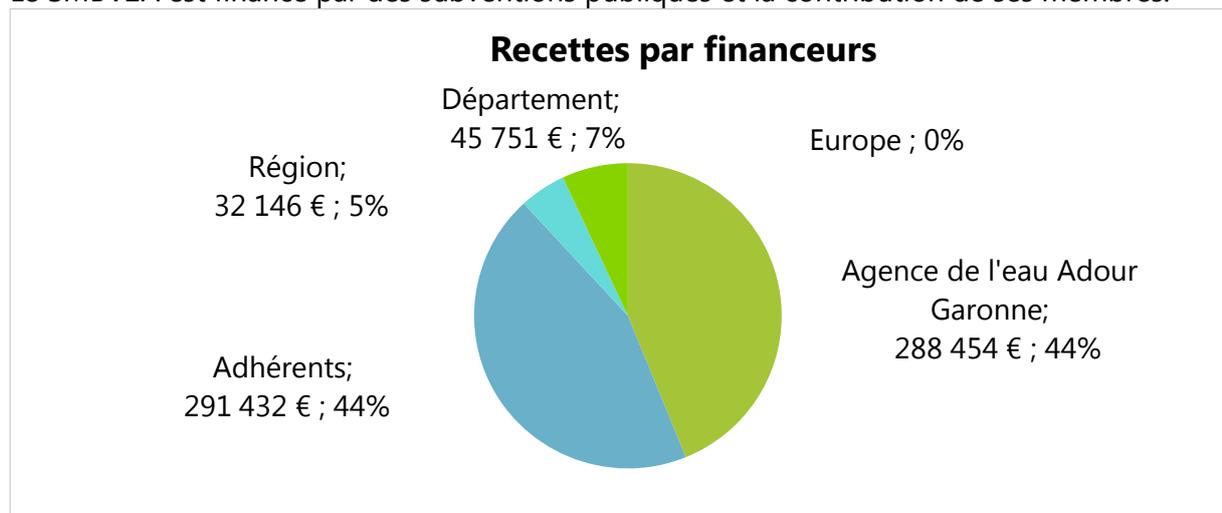
1.3/ Bilan financier

En 2020 le compte administratif du SMBV2A s'établit comme suit.

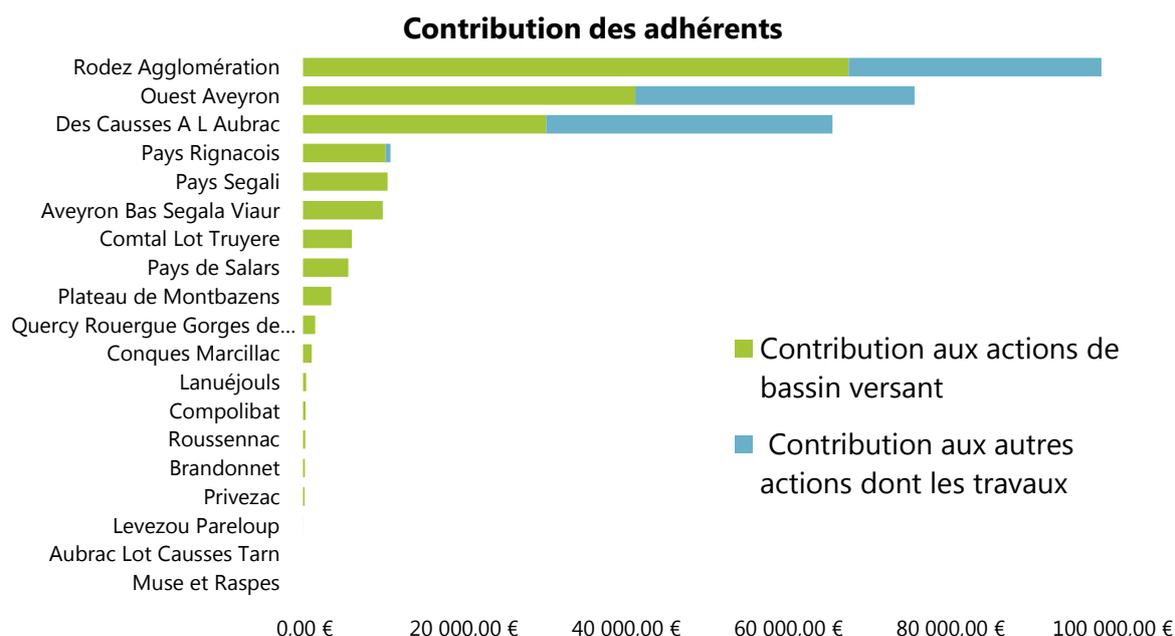
Les dépenses sont à 36% des travaux en cours d'eau, 28% des charges de salaires et frais assimilés, 9% des actions de bassin versant et 3% des frais à caractère généraux.

2020	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	545 039,44 €	181 478,91 €
Recettes	561 981,07 €	179 232,86 €
Résultat annuel	16 941,63 €	- 80 854,03 €
Reste à Réaliser		236 645,71 €
Résultat reporté	134 232,62 €	
Résultat cumulé	151 174,25 €	155 791,68 €

Le SMBV2A est financé par des subventions publiques et la contribution de ses membres.



Les adhérents contribuent au titre des actions dites de bassin versant via une clé de répartition basée sur la population et leur superficie ramenée au bassin versant Aveyron amont. Mais également au titre des autres actions menées sur leur territoire.



* Depuis 2019, le syndicat dépose le dossier de demande financement au titre des travaux réalisés sur le territoire de Rodez Agglomération. Afin de ne pas mettre en péril le SMBV2A par manque de trésorerie, Rodez Agglomération paye sa contribution au regard des subventions réellement reçues à l'année.

2/ Les principales actions

2.1/ La première année d'action du contrat de rivière Aveyron amont

Signature du contrat de rivière Aveyron amont - décembre

Le contrat de rivière est un engagement « moral », technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers (Europe, État, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aveyron, ...).

Le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 prévoit un programme de 87 actions, déclinées entre 2020 à 2024, pour un montant total de 17 millions d'euros.



Ces actions intéressent notamment la lutte contre les pollutions, la gestion des milieux aquatiques, la gestion durable de la ressource, la prévention des inondations, et la gestion concertée du bassin versant Aveyron amont.

Cet outil a été validé par les acteurs locaux, regroupés dans le comité de rivière, et par la commission de planification du comité de bassin Adour Garonne. Le 10 décembre 2020 les principaux maîtres d'ouvrages se sont réunis pour procéder à sa signature.

Le SMBV2A a un rôle important d'animation. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre des actions, réalise le bilan des opérations, organise les réunions du comité rivière.

La 1^{ère} année du contrat de rivière

Le lancement du contrat de rivière en 2020 s'est effectué dans un contexte particulier avec au 1^{er} trimestre le remplacement de l'animatrice du contrat de rivière suite à son congé maternité et dès le 2^{ème} trimestre le début de la pandémie COVID. Malgré les contraintes sanitaires et le report des élections, 76% des actions du contrat de rivière ont été réalisées ou sont en cours. 24 % n'ont pas pu aboutir, s'agissant soit d'animations regroupant plus de 20 personnes annulées ou soit d'actions qui ont pris quelques mois de retard. À l'image de la signature du contrat de rivière, qui après plusieurs reports, s'est tenue en décembre (voir photo ci-dessus).

2.2/ Les dynamiques de bassins versants

Le lancement des dynamiques sur le bassin versant de la Briane et de l'Olip

En dépit des contraintes liées au contexte sanitaire, les premiers comités de pilotage à l'échelle des sous-bassins versants Olip et Briane ont eu lieu. Ces réunions, réalisées en présentiel ou en visioconférence, ont permis de réunir les principaux acteurs du bassin.

Les études typologiques agricoles, réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, et les diagnostics agro-environnementaux d'exploitations, réalisés par l'ADASEA D'OC sont en cours. Ce travail permettra l'identification des potentielles pratiques tant à risques que bénéfiques pour les cours d'eau et milieux aquatiques.



Le calendrier : en 2020 et 2021 un état des lieux sera réalisé afin de définir les actions concrètes à mettre en œuvre de 2022 à 2024.

La continuité des actions agricoles sur le bassin versant de la Serène

Les actions continuent, parmi les opérations phares de 2020 on peut citer :

- **la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour 13 exploitants volontaires.** Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économiques et environnementales ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Pendant 5 ans 96 ha de surface agricole sont contractualisées pour un montant de 106 000 €. Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'Adasea d'Oc.
- **la poursuite des investigations de terrain dans le cadre de l'étude nationale sur le cumul des plans d'eau.** Au travers ce projet scientifique pluriannuel (3 ans), il s'agit de mieux comprendre le fonctionnement des bassins versants concernés par un cumul important de plans d'eau, ce qui est plus particulièrement le cas sur le bassin des Serènes où environ 2 retenues / km² sont recensées. En 2020, les investigations ont plus précisément concerné l'étude des populations piscicoles avec plusieurs pêches électriques d'inventaires réalisées en partenariat avec la Fédération de Pêche.
- **un module de formations à l'agroécologie.** Les exploitants, engagés depuis plusieurs années dans la démarche Serène, souhaitent évoluer vers plus de technicité. Pendant 3 ans, des formations distancielles et présentielle, assurées par des experts nationaux, leurs permettront de se former et de tester de nouvelles pratiques : implanter et gérer des couverts végétaux, assurer une couverture permanente des sols, mettre en œuvre un projet agro-forestier, ...



Pêche électrique réalisée sur la Serène à Morlhon le Haut - juin

Rodez Agglomération et la dynamique artisanale et industrielle

Sur le territoire de Rodez Agglo on recense 240 exutoires de pluviaux qui rejoignent des cours d'eau. Les pollutions sont signalées par l'équipe rivière. L'origine est recherchée par le service assainissement de Rodez Agglomération. **En 2020, l'équipe rivière a signalé 20 pollutions sur 45 jours de suivi. Les principaux cours d'eau impactés sont l'Auterne et l'Aveyron.**

En partenariat avec Rodez Agglomération, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre des Commerces et de l'Industrie un état des lieux (2020-2021) est en cours de réalisation. Il permettra de définir les actions concrètes à mettre en œuvre de 2022 à 2024.

Pollution sur l'Auterne à Onet-le-Château - avril



2.4 / La gestion des milieux aquatiques

Les renaturations de cours d'eau

Dans le cadre du remembrement mené lors des décennies précédentes beaucoup de cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et parfois busés. Ces travaux ont été réalisés pour le développement de l'activité agricole et l'expansion des zones urbaines. Ces aménagements ont été pensés pour évacuer au maximum les eaux des sols.

Les cours d'eau ont vu leurs débits estivaux chuter de manière importante rendant alors difficile de concilier irrigation, prélèvement d'eau potable, loisirs aquatiques et préservations des milieux. A l'inverse, lors de précipitations, les niveaux d'eau augmentent de manière rapide et les crues atteignent des hauteurs régulièrement problématiques.



Diversification des écoulements sur l'Auterne à Onet-le-Château – septembre

En 2020, 2 chantiers de renaturation ont eu lieu :

- La diversification des écoulements sur l'Auterne avec la pose de blocs, cailloux et graviers sur 500 ml
- La recharge ponctuelle de plusieurs épis déflecteurs réalisés sur l'Assou. Ce chantier réalisé en 2019 a subi l'assaut des crues hivernales. Les élèves du lycée Agricole, implanté sur la commune, sont venus réaliser des recharges ponctuelles. Cette sortie de terrain a permis de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.



Recharges ponctuelles sur l'Assou à Monteils - septembre

Les chantiers « abreuvement »

Une divagation trop importante du bétail dans le cours d'eau entraîne des dégradations conséquentes sur le milieu aquatique au droit de la parcelle et à l'aval : dégradation de la ripisylve, soulèvement de particules fines, déjections animales, ... Les chantiers « abreuvements » correspondent aux aménagements de systèmes d'abreuvements couplés à des clôtures pour permettre au bétail de boire tout en limitant son impact sur le milieu aquatique.

Malgré les crues qui se sont succédé, les rampes d'abreuvement, les passages à gué et les clôtures aménagés en 2019 sont toujours en place et en grande partie fonctionnels (quelques réajustements à la marge permettront d'optimiser leurs efficacités).



Parmi les tronçons de cours d'eau traités en 2019, certains ont pu être le théâtre d'un événement particulier durant le mois de décembre. En effet, des truites ont choisi de s'y reproduire et les agents du SMBV2A ont pu capturer des images des frayères (nids de truites) mais également des géniteurs présents à proximité.

Frayère sur l'Olip à Recoules Prévinières - décembre

En 2020, le contexte sanitaire, le vote du budget tardif et les conditions météorologiques pluvieuses de septembre n'ont pas permis de réaliser les travaux programmés.

Les chantiers « ripisylve »

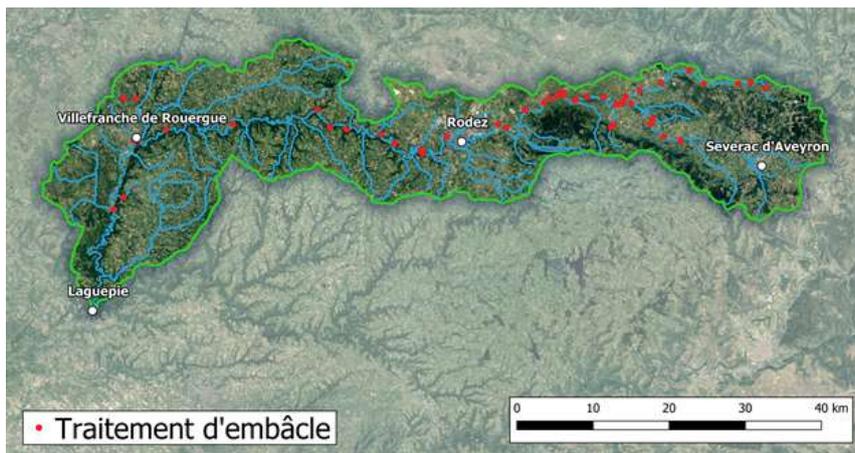
Les chantiers dit « ripisylve » consistent à la reconstitution d'une végétation des bords de berges (ripisylve) équilibrée grâce à une intervention ponctuelle. Sont ainsi traités les embâcles, les branches mortes de tailles importantes et les arbres penchés de manière inquiétante à court terme. Des replantations sont aussi programmées.

Le devoir d'entretien de la ripisylve revient aux propriétaires riverains. Le SMBV2A ne peut se substituer à ce devoir uniquement dans le cadre de l'intérêt général et de manière exceptionnelle.

29 km de berges traitées et 15 km reportés à 2021 en raison du contexte sanitaire, du vote tardif du budget et des conditions météorologiques pluvieuses de septembre
2.6 km de berges plantés soit en totalité soit via le regarnissage en plants

L'enlèvement des embâcles

Un embâcle est une accumulation de végétaux morts ou vivants et de déchets d'origines humaines en un endroit donné. Souvent, ces embâcles ne posent pas de problèmes d'un point de vue écologique, au contraire, ils constituent des micro-habitats convoités aussi bien par la faune aquatique que terrestre.



Néanmoins, lorsque ces embâcles se forment au droit d'un ouvrage ou à son amont immédiat, le risque inondation et de dégradation de l'ouvrage peut être augmenté.

Pour remédier à cela, l'équipe « rivière » est intervenue 48 fois pour extraire.

À titre expérimental, en 2020 et 2021, le syndicat peut accompagner des propriétaires privés dans l'élimination des embâcles sous plusieurs conditions. La principale est que le propriétaire s'engage à supprimer les arbres à risque identifiés par l'équipe technique du SMBV2A dans un délai de 18 mois.

La lutte contre les espèces invasives

La suppression totale de ces espèces est particulièrement difficile mais une veille et des actions ponctuelles sur les foyers d'invasives permet de limiter leur propagation. **Pour les espèces invasives végétales 10 sites ont été traités et ils concernaient 6 espèces.**

En 2020 des actions prioritaires ont été menées sur trois espèces invasives : l'écrevisse à tâches rouges (*Faxonius rusticus*) détectée pour la première fois à l'échelle européenne, le Myriophylle du Brésil identifié pour la première fois sur le bassin versant et la Jussie présente sur le plan d'eau communal de Saubayre. Des chantiers « coup de poing » ont été menés soit avec la presse soit avec des bénévoles et des panneaux de sensibilisation ont été implantés.

2.3/ La prévention des inondations

Révision des PCS et DICRIM suite au renouvellement des équipes municipales

Il existe de nombreux documents présentant les risques majeurs d'un territoire. Le PCS et le DICRIM sont les principaux mis en place au sein d'une commune. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est principalement constitué des mesures envisagées et moyens mobilisés par la commune pour faire face à un évènement. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), à destination de la population, présente de manière pédagogique les risques et les moyens mis en œuvre par la commune.

Grâce à un renforcement temporaire de l'équipe du SMBV2A, via le recrutement en CDD d'Anaïs Taurines :

- 20 communes ont été accompagnées soit pour élaborer ou réviser leurs PCS et/ou leurs DICRIM
- un article type a été proposé aux communes pour leur bulletin municipal afin d'informer leurs administrés



Les communes de Salles la Source, Sébazac-Concourès, Baraqueville et Flavin ont été accompagnées en partenariat avec les syndicats de bassin versant voisins.

Poursuite des accompagnements sur les bassins à enjeux : Algouse (Saint Rémy et Villefranche) et Lugagnac (Bertholène)

Le bassin versant de l'Algouse a été impacté par plusieurs crues : 1960, 2007, 2018. Les deux crues successives de 2018 ont réactivé le SPI (Schéma de Prévention des Inondations). Depuis le 1^{er} janvier 2019 le syndicat, compétent sur tout le bassin versant, participe à son animation. Les deux études en cours ont été rendues. Des travaux portés par divers maitres d'ouvrages ont été identifiés.

La commune de Bertholène est vulnérable aux inondations : 77 habitations privées et plusieurs infrastructures publiques sont en zone inondable. La particularité hydraulique est que le cours d'eau est invisible la majorité du temps : il se perd dans le karst. Le SMBV2A a rencontré la nouvelle équipe municipale pour poursuivre une stratégie de prévention des inondations. Plusieurs actions sont identifiées. En 2020 la perte du Lugagnac a été entretenue, des repères de crues ont été installés et une station de suivis des débits mise en place.

Une deuxième campagne de pose de repères de crues

Suites à plusieurs sollicitations, une deuxième campagne de pose de repères de crue a été programmée. Les cours d'eau concernés en 2020 sont, le Lugagnac, l'Assou, l'Auterne, le Merdarie et l'Algouse.

Au total, ce sont 53 nouveaux repères normalisés posés, 2 restaurés (reprise de gravures anciennes), et 7 échelles limnimétriques installées. Le coût total s'élève à 19 806€ TTC, financé à 20% par la Région Occitanie.



Repère de crues du Merdarie à Saint Rémy - novembre

2.4/ La sensibilisation

Mon école mon cours d'eau

Cette année le territoire ciblé pour cette action de sensibilisation scolaire était le secteur « Moyenne Vallée de l'Aveyron » et « Basse Vallée de l'Aveyron », avant d'être ouverte plus largement au regard des places restantes. Les élèves ont bénéficié d'une intervention en classe, suivie en fonction des conditions météo d'une visite sur le terrain, à proximité de leur école.



Mon École Mon Cours d'eau - septembre

Ils ont pu découvrir l'écosystème rivière, sa dynamique, la diversité de ses habitats et leurs occupants (faune et flore). En 2020, au regard du contexte COVID-19, les animations n'ont pas pu être réalisées au printemps comme prévu. Elles ont été reportées à la période septembre à novembre avec une légère adaptation du contenu.

40 classes ont pu bénéficier d'une animation, représentant près de 855 élèves sensibilisés

Les expérimentations agricoles de l'Agri campus Laroque sur Nostre Seigne



Nostre Seigne – utilisation des barres d'effarouchement lors des opérations de fauche - juillet

L'Agri Campus La Roque assure la gestion par agropastoralisme des zones d'expansion de crues de Nostre Seigne. Une convention, reprenant les prescriptions de la cellule d'assistance aux zones humides (CATZH), a été signée entre la commune d'Onet-le-Château et l'Agri Campus La Roque.

En complément, **des projets pédagogiques sont mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes.**

L'association Arbres Haies Paysages est intervenue afin de présenter le rôle des haies sur le site de Nostre Seigne

Les premières références sur le pâturage en zone humide ont été collectées. 3 protocoles de suivis sur le pâturage en zone humide ont été retenus, ces derniers ayant pour objectif de suivre : la qualité des fourrages, le parasitisme des animaux et la production brute par pesage des animaux.

Colloque national sur l'impact cumulé des plans d'eau

À l'initiative de l'association D2B, pendant deux journées, plusieurs experts nationaux se sont succédés pour évoquer la problématique de l'impact cumulé des plans d'eau : modification des régimes hydrologiques, sédimentaires et thermiques des cours d'eau, **Ce colloque a accueilli près de 70 participants.**



Colloque national La Fouillade - Janvier

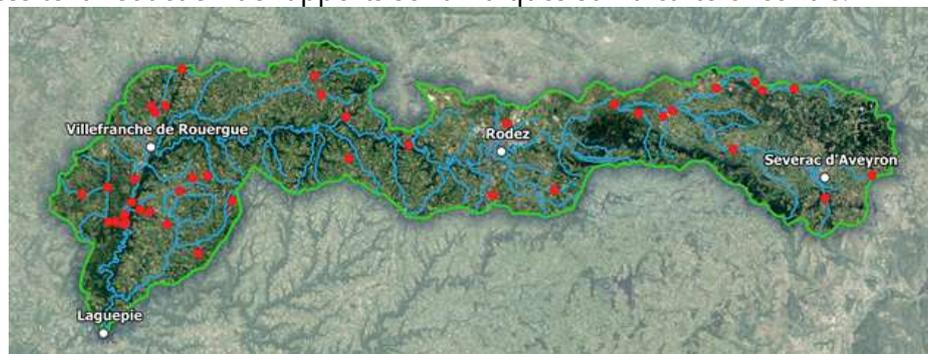
Annulation de la journée technique à destination des professionnels agricoles

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser cette journée technique.

2.4/ Missions transversales

Appuis techniques

Les appuis techniques sont difficiles à dénombrer tant ils sont nombreux et variés. Les motivations de ces sollicitations peuvent être de diverses natures (inondations, aménagement de cours d'eau, pollution, embâcles, etc.). Aussi, seuls les appuis techniques de l'année 2020 ayant nécessité la rédaction de rapports sont indiqués sur la carte ci-contre.



Un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau



Prélèvement sur le ruisseau de Fontanges - Mars

Les principales stations de suivi du bassin versant sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Le SMBV2A renforce ponctuellement ce suivi par 7 stations pour qualifier l'impact de Rodez Agglomération sur la rivière Aveyron (reprise du réseau RA), 3 stations pour appréhender l'incidence des actions mise en œuvre sur les Serènes (reprise du réseau SIAV2A), 2 pour affiner l'état sur la Serre et l'Aveyron à la sortie du bassin versant.

6 prélèvements annuels sont effectués, permettant ainsi de suivre l'évolution de plusieurs paramètres physico-chimiques (oxygène dissous, matières en suspension, azote, phosphore, etc...) et biologiques (macro-invertébrés).

Une étude pour répondre à la question : peut-on se baigner dans l'Aveyron ?

L'objectif d'améliorer la connaissance sur la qualité bactériologique de la rivière Aveyron vis-à-vis d'un enjeu baignade. **Attention dans la rivière Aveyron les hauteurs d'eau sont faible l'été, à l'image de la photo ci-contre, ce loisir consiste plus à « patauger ».**



15 sites ont été suivi de juillet à août 2020. 4 prélèvements ont été réalisés afin de suivre les concentrations en Entérocoques et Escherichia coli. Ce sont des indicateurs de contamination fécale. Ils ne constituent pas eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais témoignent de la présence potentielle d'autres organismes pathogènes (salmonelle, staphylocoque doré, ...).

La qualité bactériologique de la rivière Aveyron est moyenne. Un seul site présente une qualité bonne. Les événements pluvieux détériorent la qualité en mauvais à l'aval des sites urbains. Des investigations complémentaires sont prévues en 2021.